

AVIS PUBLIC

Je donne avis que le mardi 4 novembre 2014, à 19 h 30, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent tiendra une séance publique à la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, pour sept demandes de dérogation mineure au règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

La première concerne la propriété située au 4405, rue Garand et a pour objet de statuer sur l'installation de trois réservoirs extérieurs en cour arrière dont la hauteur est supérieure au maximum permis et la construction d'un deuxième corridor reliant ce dernier au bâtiment industriel adjacent donnant sur la rue Pomba.

La deuxième concerne la propriété située au 2600, boulevard Alfred-Nobel et a pour objet de statuer sur l'installation d'une nouvelle enseigne sur socle dont la hauteur et la superficie ne respectent pas toutes les normes applicables.

La troisième demande concerne la propriété située au 3555, boulevard Pitfield et a pour objet de statuer sur la construction d'un bâtiment accessoire en empiétant dans la marge latérale.

La quatrième demande concerne la propriété située aux 3150 et 3160, rue Sartelon et a pour objet de statuer sur la régularisation d'un empiètement dans les marges arrière et latérale ainsi que le coefficient d'occupation au sol et le quai de chargement qui ne respectent pas toutes les normes applicables.

La cinquième demande concerne la propriété située aux 2375, rue des Équinoxes et 2300, rue Wilfrid-Reid et a pour objet de statuer sur la construction d'habitations multifamiliales en empiétant dans la marge latérale et ayant un coefficient d'occupation au sol supérieur au maximum autorisé.

La sixième demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 3555, rue Sartelon et a pour objet de statuer sur la construction d'un bâtiment industriel dont le niveau du rez-de-chaussée, l'accès véhiculaires et l'ouverture véhiculaire en façade qui ne respectent pas toutes les normes applicables.

La septième demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 2440, rue Gold et a pour objet de statuer sur l'agrandissement d'une habitation multifamiliale en empiétant dans la marge arrière, ainsi que l'escalier extérieur et les cases de stationnement qui ne respectent pas toutes les normes applicables.

Montréal, le 15 octobre 2014

Isabelle Bastien, avocate
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

I give notice that on Tuesday, November 4, 2014, at 7:30 P.M., the Council of the Borough of Saint-Laurent will hold a public meeting at the Council Room of the Borough Hall at 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, in order to give a decision on seven applications for minor exemption from by-law number RCA08-08-0001 on zoning.

The first request concerns the property located at 4405, rue Garand for the installation of three outdoor reservoirs in the back yard of which the height is superior to the maximum authorized and the construction of a corridor connecting with the industrial building on rue Pomba.

The second request concerns the property located at 2600, boulevard Alfred-Nobel for the installation of a sign on post of which the height and the area do not respect all the applicable standards.

The third request concerns the property located at 3555, boulevard Pitfield for the construction of an accessory building encroaching in the lateral setback.

The fourth request concerns the property located at 3150 and at 3160, rue Sartelon to regularize an encroachment in the rear and lateral setbacks, as well as the floor space index and the loading platform which are not respecting all the applicable standards.

The fifth request concerns the property located at 2375, rue des Équinoxes and 2300, rue Wilfrid-Reid for the construction of multi-family dwellings encroaching in the lateral setback and with a floor space index superior to the maximum authorized.

The sixth request concerns the property located at 3555, rue Sartelon for the construction of an industrial building which the level of the rez-de-chaussée, the vehicular access and the front access are not respecting all the applicable standards.

The seventh request concerns the property located at 2440 rue Gold for the enlargement of this multifamily dwelling encroaching the rear margin as well as the outside stairs and the parking spaces which are not respecting all the applicable standards.

Montréal, October 15, 2014

Isabelle Bastien, lawyer
Secretary of the Borough Council